

Fodouop Kengné

## Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Fodouop Kengné, « Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 221 | Janvier-Mars 2003, mis en ligne le 13 février 2008. URL : <http://com.revues.org/index909.html>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires de Bordeaux

<http://com.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://com.revues.org/index909.html>

Document généré automatiquement le 02 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Fodouop Kengné

# Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun

Pagination originale : p. pp.39-66

- 1 L'une des manifestations tangibles des relations ville-campagne au Cameroun aujourd'hui, est celle des réalisations que les associations citadines regroupant des personnes de même ethnie ou de même région entreprennent dans les villages et en particulier dans ceux dont leurs membres sont originaires. En effet, dans ce pays d'Afrique centrale de 475 000 km<sup>2</sup> et de 17 millions d'habitants, les associations de ce type financent de nombreuses opérations destinées à développer et surtout à moderniser le milieu rural. Créées à l'origine pour aider leurs membres à résoudre leurs problèmes personnels et à s'affirmer dans la société<sup>1</sup>, ces associations finissent toujours par s'engager dans des opérations de modernisation des régions ou des villages d'origine de leurs membres. Au fil des années, elles s'efforcent de les doter d'infrastructures et d'équipements collectifs modernes. Leurs membres les plus influents mobilisent leurs faisceaux de relations de façon à engager divers départements ou services ministériels à y financer plusieurs réalisations : écoles, routes, formations sanitaires, foyers culturels, animation de festivals de culture, etc. Depuis l'apparition de la crise économique au milieu des années 1980, les associations citadines de ce type sont le principal vecteur de l'aménagement des équipements collectifs modernes dans maints villages du Cameroun.
- 2 Ces équipements procèdent des motivations sociales des membres de ces associations, qui s'efforcent, par attachement à leur village ou région d'origine, et bien sûr aussi pour manifester aux yeux de tous leur propre réussite, d'y implanter des routes, des équipements administratifs, sociaux, sanitaires, et culturels, d'y améliorer la vie quotidienne de manière substantielle. Attachement sentimental au lieu de naissance, souci de prestige, volonté de progrès, toutes ces motivations convergent pour aboutir à de multiples réalisations dont un périple, dans les régions du Centre, de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Littoral et de l'Extrême-Nord notamment, permet d'apprécier le nombre, la variété, et parfois l'ampleur et la richesse.
- 3 Toutefois, ces réalisations sont encore très inégalement réparties à travers le territoire camerounais. Si leur variété et leur densité sont élevées dans le pays Bamiléké et la région des Grassfields et modérées dans les provinces du Centre, du littoral, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, elles sont encore très réduites dans les autres provinces (fig. 1). Pour aussi utiles qu'elles soient, elles ne suffisent pas à leur assurer les nécessaires investissements. Elles ne peuvent pas remplacer une politique agricole et une politique d'équipement à l'échelle nationale, qui exigent des capitaux autrement plus importants que ceux dont elles disposent. Le présent article tente de dégager les aspects principaux des réalisations financées par des associations citadines dans le milieu rural au Cameroun et de présenter les limites de ce phénomène

## I - Les types de réalisations

- 4 Les réalisations que les associations citadines financent depuis une trentaine d'années dans les villages du Cameroun sont très variées. En effet, ces réalisations comprennent routes, ponts, établissements scolaires et médicaux, bâtiments administratifs, points d'eau potable, lieux de culte, foyers culturels, palais des fêtes et stades de football. Les équipements collectifs ainsi créés dans le milieu rural y augmentent d'année en année, et en maints endroits, l'emportent numériquement sur ceux réalisés par les Pouvoirs publics. L'inauguration de ces équipements donne souvent lieu à une cérémonie populaire colorée et bruyante placée sous le patronage

d'une autorité administrative de marque : un Préfet, un Gouverneur de province, un Ministre ou le Premier Ministre. Au cours de cette cérémonie, ponctuée de chants et de danses traditionnelles, le délégué de l'association qui est à l'origine de la réalisation, le représentant des bénéficiaires et l'autorité administrative de marque prononcent tous une brève allocution. Si dans celle-ci le représentant de l'Etat et celui des bénéficiaires adressent des remerciements aux donateurs, dans la sienne le représentant des donateurs en indique les caractéristiques techniques et le coût financier. L'autorité administrative présente procède ensuite au rituel de l'inauguration, et à la fin, les invités mangent et boivent pour fêter l'événement. Une fois inauguré, l'équipement en question est administré et géré par les donateurs eux-mêmes ou est remis à l'administration.

## 1 - Les équipements routiers

- 5 Ils concernent pour une part la construction ou la réfection des routes et des ponts, soit sous forme d'une aide financière aux Pouvoirs publics, soit plus souvent sous forme d'initiative privée. Les routes sont destinées bien entendu à un usage public. Elles servent à relier des parties de village ou des villages voisins entre eux. A l'aide des cotisations versées par leurs membres, les associations citadines font construire ou réaménager des routes ou des pistes carrossable dans leurs arrondissements ou villages d'origine par les services compétents des mairies, des Préfectures ou du Ministère des Travaux Publics. De temps à autre, elles font appel à des entreprises de génie civil engagées ici et là dans la construction ou le reprofilage des routes d'intérêt national pour créer des pistes carrossables ou refaire celles qui sont détériorées
- 6 Ces routes construites en milieu rural à l'instigation des associations citadines épousent le plus souvent le tracé d'anciens chemins ou d'anciennes pistes à bétail ou passent à proximité. A quelques rares exceptions près, elles sont en terre et nombre d'entre elles sont moins larges que celles mises en œuvre par la puissance publique.
- 7 Cette contribution des associations citadines à l'équipement routier a augmenté de manière substantielle dans bon nombre de régions du Cameroun depuis une trentaine d'années. Ainsi, les trois-cinquièmes du réseau routier de l'arrondissement de Bandjoun (138 kilomètres sur un total de 230 km) ont été établis par les associations citadines; près de la moitié du réseau routier en latérite de la province de l'Ouest (1 546 kilomètres sur 3 117) a été construite depuis 1960 par ces associations qui assurent l'entretien de près de 400 kilomètres de routes en terre chaque année. De 1980 à 1997, elles ont financé la construction de 41 kilomètres de routes d'intérêt public dans le département de la Lékié (14 % du réseau routier de ce département) et de 1982 à 2000 elles ont créé 23 kilomètres de routes dans le département du Noun (environ 13 % de son réseau routier). Depuis 1979, les associations citadines ont réalisé 7,4 % du réseau routier du département du Diamaré, soit 19 kilomètres
- 8 Ces réalisations concernent aussi l'installation et la réfection de ponts. C'est aux sociétés et services de génie civil que les associations citadines confient le soin de construire les ponts, mais leur réfection se fait souvent avec l'aide des groupements villageois. Au total, à ce jour, les citadins ont contribué à la construction de 135 ponts dont 67 dans la province de l'Ouest, 33 dans celle du Nord-Ouest, 19 dans celle du Centre, 10 dans celle du Littoral, 5 dans celle du Sud-Ouest, 5 dans celle de l'Est, 3 dans celle de l'Extrême-Nord, 2 dans celle du Sud et un dans celle de l'Adamaoua.
- 9 Ceci représente évidemment des sommes considérables. A titre d'exemples, entre 1980 et 1999, 275 millions de francs CFA y ont été consacrés dans le seul arrondissement de Bandjoun (Archives du Secrétariat de l'Union Générale des Elites et Associations de Bandjoun du Cameroun) ; de 1970 à 2000, les associations citadines ont dépensé 255 millions de francs CFA pour construire et refaire des routes et des ponts dans la campagne de la province du Littoral (enquêtes de terrain) et entre 1992 et 2000, le Comité de Développement du département de la Méfou à Yaoundé a mobilisé une somme de 22,7 millions de francs CFA aux fins de construire et de réparer des routes et des ponts dans son arrondissement d'origine.

## 2 - Les établissements scolaires

- 10 Les établissements scolaires sont le type d'équipement collectif le plus diffusé aujourd'hui dans les campagnes du Cameroun par les associations citadines. En effet, à la fin de 2001, elles y avaient financé en partie ou en totalité la construction ou l'agrandissement de 306 établissements scolaires, soit 22 % de l'équipement scolaire rural du pays. On y dénombre 249 écoles primaires, 15 Sections Artisanales Rurales (SAR) et 42 collèges et lycées. Ceux-ci apparaissent en proportions variables dans les campagnes des 10 provinces du Cameroun comme en témoigne le tableau I.
- 11 C'est à partir du milieu des années 1970 que les associations citadines se sont engagées, à la demande de l'Etat, à financer dans leur arrondissement ou leur village d'origine des établissements scolaires dont ils en confient la gestion au Ministère de l'Education Nationale. La contribution des associations citadines à l'équipement scolaire des campagnes au Cameroun touche aussi bien la construction que l'agrandissement des écoles. Généralement, ces tâches sont confiées à des spécialistes en bâtiment de même origine ethnique ou du même village. Ceux-ci sont contactés sur place ou en ville et payés selon des modalités arrêtées à l'avance;
- 12 Les travaux d'agrandissement des écoles consistent généralement en l'adjonction de nouvelles salles de classe afin d'en accroître la capacité d'accueil, et si possible à les équiper de bancs, de tables et de tableaux. En revanche, les travaux de construction des écoles vont du choix du terrain à construire à la mise en place des aires de sports, en passant par l'aménagement et l'équipement des salles de classe et du logement du directeur, et parfois la pose d'une clôture en dur ou en matières végétales pour en marquer les limites.
- 13 Les terrains d'accueil des établissements scolaires sont le plus souvent obtenus en don des paysans ou des chefs de village. Ils sont choisis de préférence dans la partie centrale de la zone d'installation du groupe de population desservie, en bordure ou à un croisement de grandes routes.
- 14 Une fois engagés, les travaux de construction ou d'agrandissement des établissements durent de quelques semaines à un ou deux ans. Tout dépend de leur ampleur, des compétences et de l'emploi du temps de ceux qui en ont la charge. Commencés en cours ou en fin d'année scolaire, ils peuvent être achevés avant la rentrée suivante. Mais très souvent, ils s'étendent sur plus d'une année scolaire, en raison des financements supplémentaires qu'ils imposent à leurs initiateurs. Ces établissements sont ensuite sous le contrôle du Ministère de l'Education Nationale qui en assure la gestion et le fonctionnement. Mais jusqu'ici, nombre d'entre eux continuent à bénéficier de la générosité des associations citadines, qui recrutent et paient une partie de leurs enseignants et financent les travaux de maintenance.
- 15 Les établissements scolaires créés dans les campagnes du Cameroun à l'initiative des associations citadines sont dans leur grande majorité plus vastes et plus confortables que ceux qui sont réalisés par le Service Public. Ils sont généralement édifiés en dur et recouverts de tôle ondulée. Leurs murs sont le plus souvent peints et leur socle est dallé. Certains des établissements considérés ici comportent un ou deux étages, mais en majorité, ce sont des constructions en rez-de-chaussée. A l'entrée ou sur la cour principale de presque tous les bâtiments, se dresse un panneau qui indique leur nom et leur village d'implantation, ainsi que la nature de l'enseignement qui y est dispensé.

## 3 - Les équipements médicaux

- 16 Les investissements des associations citadines dans les campagnes comprennent aussi des établissements médicaux : cases de santé, dispensaires, voire hôpitaux. Certains d'entre eux ont bénéficié d'un financement partiel, mais les plus nombreux ont été entièrement pris en charge. En fait, avant de s'engager elles-mêmes dans la construction des établissements médicaux dans les campagnes au milieu des années 1970, les associations citadines ont d'abord aidé financièrement la Puissance publique et les congrégations religieuses à en construire un certain nombre. Depuis lors, elles continuent à œuvrer dans ce sens. Ainsi, à ce jour, les

associations citadines ont, à leur demande, fourni à l'Etat et aux congrégations religieuses comme le CEBEC (Conseil des Eglises Baptistes et Evangéliques du Cameroun), l'UEBC (l'Union des Eglises Baptistes du Cameroun) et la Fondation catholique Ad-Lucem, une partie des ressources financières nécessaires à la construction de 129 établissements médicaux dans les campagnes. Parmi eux, on dénombre 23 hôpitaux, 55 centres de santé développés, 23 dispensaires et 21 « cases-santé ». Mais les associations citadines ont aussi entièrement financé l'édification de 35 établissements médicaux, dont quatre hôpitaux, 18 centres de santé développés, sept dispensaires et cinq cases de santé.

- 17 Les établissements médicaux considérés ici sont presque tous constitués de bâtiments en dur au toit de tôles et percés de larges portes et fenêtres. Certains d'entre eux n'ont qu'un seul bâtiment où se concentrent tous les services offerts aux malades. En revanche, les autres en ont deux, trois ou davantage, qui sont disposés soit parallèlement entre eux, soit en carré dans une enceinte souvent bordée par une clôture en dur ou en matériau végétal. Certains bâtiments comportent un ou deux étages, mais dans leur majorité, ce sont des constructions à simple rez-de-chaussée. Les uns et les autres sont subdivisés en plusieurs salles dans lesquelles se répartissent les consultations, les soins et si possible les hospitalisés, la pharmacie, le laboratoire d'analyses médicales et les toilettes (quand il y en a). Outre les bâtiments réservés à ces divers services, certains établissements médicaux comprennent la résidence du médecin ou de l'infirmier-chef et un lieu de culte (une chapelle ou une mosquée) où les malades qui le peuvent et ceux qui les soignent vont de temps en temps prier et suivre l'office religieux.
- 18 Ces établissements médicaux sont dans l'ensemble plus spacieux et plus coquets que ceux qui sont mis en place par les Pouvoirs publics. Ils sont aussi mieux équipés en mobilier et en matériel médical. Enfin, ils sont implantés dans des zones dépourvues d'établissements de santé publics ou confessionnels, généralement en bordure de grandes routes.

#### 4 - Les lieux de culte

- 19 Les efforts des associations citadines en vue d'équiper les campagnes concernent en outre la construction des lieux de culte tels que des chapelles et des mosquées. A la fin de l'an 2000, elles avaient contribué à l'édification de 36 chapelles et de 13 mosquées de différentes tailles. Quelques-unes ont bénéficié d'un financement partiel des associations citadines. Cependant, les trois-quarts ont été entièrement réalisées par leurs soins. Elles sont construites en dur et sont dotés de très larges portes et fenêtres ; elles sont également revêtues d'une couche de peinture vive (blanche, rouge, jaune ou verte) et leur intérieur est souvent richement décoré de motifs multicolores ou de dessins d'inspiration biblique. Comme tous les autres lieux de culte modernes du pays, elles sont surmontées d'un clocher ou d'un minaret qui les font apercevoir de loin. Ces lieux de culte sont situés à proximité des résidences des chefs de village ou des lamidos, des marchés ou des écoles, et s'appuient souvent sur une grande voie de communication routière. Parfois, ils se dressent sur l'emplacement d'anciens lieux de culte jugés trop vieux ou trop petits, ou même à côté d'eux.
- 20 Dans l'ensemble, on a affaire à des constructions spacieuses et imposantes, aux formes parfois audacieuses qui contrastent indiscutablement avec les établissements ruraux environnants. Certaines d'entre elles constituent de véritables monuments comme la chapelle de forme octogonale de Simdon, implantée à l'entrée du palais du chef du village Bandjoun, ou encore la mosquée de Garawa bâtie à proximité du palais du lamido de Demsa. Nombre des lieux de culte considérés ici sont complétés par une salle de réunion proche de l'édifice principal et par la maison du curé ou du chef de prière.

#### 5 - Les foyers culturels

- 21 A la fin de l'année 2000, il existait dans les campagnes du Cameroun 130 foyers culturels créés en partie avec les concours financier et matériel des associations citadines et 117 autres entièrement réalisés par leurs soins. Ces foyers culturels consistent presque partout en une

salle rectangulaire de grande capacité, où les populations des arrondissements ou villages où ils sont implantés, organisent périodiquement des réunions d'intérêt commun, des spectacles et des réceptions de toutes sortes. Construits en dur ou en planches, ils sont le plus souvent situés à proximité des résidences des chefs de village, des bâtiments de la mairie, du district et de la sous-préfecture, de ceux de l'école primaire principale ou du Collège d'Enseignement secondaire des localités concernées.

## 6 - Les bâtiments administratifs

- 22 Ce sont 51 bâtiments administratifs qui ont été édifiés avec le concours financier des associations citadines jusqu'en 2000. Ces bâtiments ont la particularité d'être tous en dur et de comporter de larges ouvertures. Certains d'entre eux ont plus de 300 m<sup>2</sup> de superficie, mais la plupart mesurent entre 150 et 300 m<sup>2</sup>. Les bâtiments administratifs considérés ici sont le plus souvent des constructions en rez-de-chaussée, et donc limitées en hauteur. En fait, on n'y trouve que 13,8 % d'immeubles de 2 à 3 niveaux. Les associations citadines ont naturellement eu recours aux cotisations de leurs membres pour arriver à leurs fins. Parfois, il a fallu organiser plusieurs quêtes auprès des membres des associations pour réunir les sommes nécessaires. 35 % des bâtiments considérés ici abritent les services de la mairie, 24 % ceux du district, 31,2 % ceux de la sous-préfecture et 10,5 % ceux de la gendarmerie.

## 7 - Les palais des fêtes

- 23 Depuis une trentaine d'années, les associations citadines ont doté les campagnes du Cameroun de 93 palais des fêtes, dont 74 (soit 79,6 % du total) sont en dur et 19 en bois. Ils ont été construits à la demande des chefs de leur village ou de leur canton d'origine par des citadins à travers des Comités de développement ou de modernisation. Ces maisons qu'on désigne dans le Sud Cameroun forestier du nom de " cases communes ", sont le plus souvent implantées à côté de la résidence des chefs de village et de canton ou font corps avec elles. C'est là en effet que les chefs de village et de canton rassemblent leurs sujets pour leur communiquer des informations et des décisions d'intérêt général. C'est là aussi qu'ils réunissent de temps en temps les élites extérieures de leur village ou canton pour les exhorter à participer à son développement ; c'est là encore qu'ils offrent des réceptions à l'occasion de grandes cérémonies. Leur construction est faite en grande partie avec la contribution financière des fils du village ou du canton émigrés en ville, comme ce fut le cas pour le palais des fêtes que découvrent avec admiration tous ceux qui visitent aujourd'hui le siège de la chefferie de Bandjoun.

## II - Origines des fonds mis en œuvre

- 24 La réalisation de toutes ces constructions représente des sommes considérables. Celles-ci proviennent essentiellement des cotisations, et pour une moindre part des pouvoirs publics.

### 1 - Les cotisations

- 25 Elles constituent la principale source dont les associations citadines se servent pour financer les réalisations socio-économiques dans le milieu rural au Cameroun. On a déjà évoqué les versements que les citadins font de temps en temps à l'Etat camerounais pour contribuer aux dépenses de construction des équipements sociaux et services publics dans leur arrondissement d'origine. Ici, nous ne traiterons que de celles qu'elles versent à la demande des autorités traditionnelles, ou collectent entre elles en vue soit d'améliorer l'infrastructure routière, l'adduction d'eau potable et l'électrification, soit de construire des établissements socio-culturels et culturels ou encore des palais de fêtes et des marchés.
- 26 A l'origine des cotisations, il y a toujours un projet d'intérêt collectif à réaliser dans une localité donnée. Au cours d'une réunion extraordinaire souvent appelée réunion du comité de développement tenue à la chefferie, à l'école publique principale ou à la sous-préfecture locale, les autorités traditionnelles ou les originaires venus des différentes villes du pays ou les

- deux groupes ensemble en adoptent un. Ensuite, l'assistance désigne une commission chargée de la gestion du projet comprenant un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier, deux commissaires aux comptes et deux à trois conseillers. Au cours de la réunion même ou à une date très rapprochée, la commission définit le coût et les modalités de collecte des fonds nécessaires au financement du projet, et les porte à la connaissance des responsables des associations des ressortissants ou des comités de développement de la localité concernée, implantés dans les différentes villes du Cameroun.
- 27 Une fois entrés en possession des instructions de la commission de gestion du projet, les responsables des associations citadines ou des comités de développement convoquent dans leurs villes respectives une réunion d'information et de sensibilisation de leurs membres. Après les avoir longuement entretenus sur le bien-fondé du projet et après les avoir exhortés à y adhérer massivement, ils lancent la collecte des cotisations en rappelant la date à laquelle elle prendra fin. Selon les instructions de la commission de gestion du projet, chaque membre peut être invité à verser la somme qui lui convient, mais dans la majorité des cas, les gens sont sollicités en fonction de leurs moyens. Ainsi tel individu, tailleur indépendant de son état, est invité à cotiser 15 000 F. CFA; tel autre individu, fonctionnaire de la catégorie A1, à payer 50 000 F. CFA et tel autre encore, homme d'affaires, à verser 150 000 F. CFA. Il ne s'agit là que du minimum à payer par chacun, car pour montrer leur richesse et affirmer leur notoriété, certains citadins versent le double ou le triple de ce qui leur est demandé, ou proposent de prendre en charge la moitié, voire les deux-tiers du coût du projet.
- 28 Cela étant, tous les membres des associations citadines de type ethnique sollicités s'acquittent de leurs cotisations par conviction ou pour échapper à une pression sociale souvent très forte. Certains d'entre eux la règlent en une fois en espèces ou par chèque. Cependant, la plupart payent la leur en plusieurs petits versements que le trésorier mentionne dans un registre au fur et à mesure qu'il les reçoit. Une fois l'opération de collecte des cotisations terminée, les responsables des associations de citadins des comités de développement en remettent le montant à la commission de gestion du projet pour le lancement des travaux.
- 29 Voici par exemple comment s'est déroulée l'opération de collecte des cotisations pour la construction du Palais des Fêtes de la chefferie de Bandjoun, du 1er novembre 1980 au 31 décembre 1985. La décision de construire ce palais revient à la première assemblée générale du Comité de Développement de Bandjoun, tenue à la chefferie de ce village le 1<sup>er</sup> novembre 1980. Cette assemblée, présidée par le Chef supérieur du village, a réuni 250 Bandjounais, fonctionnaires, hommes d'affaires, médecins, ecclésiastiques, chefs d'entreprises, employés de commerce et d'industrie et petits entrepreneurs émigrés dans diverses villes camerounaises (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bamenda, Maroua, etc.). Pour réunir les fonds nécessaires à la construction, elle a choisi de faire appel aux cotisations des Bandjounais de la diaspora urbaine de sexe masculin, ayant un emploi rémunéré. En même temps, elle a nommé une Commission de gestion des fonds de construction du Palais composée d'un magistrat, de deux architectes et de trois grands hommes d'affaires, et présidée par le Chef Supérieur. Le bureau de cette Commission a été installé à la chefferie de Bandjoun même. Ensuite, l'assemblée a nommé une autre commission chargée de recueillir les fonds nécessaires auprès des Bandjounais concernés. Le bureau de cette commission constituée de 12 membres choisis parmi les hommes d'affaires et les magistrats domiciliés à Yaoundé, Bafoussam et Douala, a été installé dans cette dernière ville.
- 30 Après que les deux architectes aient évalué le coût financier total de construction du Palais, la commission de collecte des fonds nécessaires s'est réunie à la chefferie de Bandjoun le 5 décembre 1980 pour arrêter la stratégie d'exécution de sa mission. A cette occasion, elle a défini les modalités de collecte des fonds auprès des intéressés; ensuite elle a établi le calendrier de ses déplacements à travers les principales villes du pays et l'a porté à la connaissance des présidents des associations des ressortissants et élites de Bandjoun. Au

mois de février 1981, elle a entamé sa tournée des villes par Yaoundé. Là, elle a expliqué aux membres des associations de ressortissants et élites de Bandjoun rassemblés en réunion hebdomadaire ou mensuelle, les tenants et les aboutissants de la construction d'un palais de fêtes moderne au village; après quoi elle leur a révélé le montant de leur cotisation et le délai de versement de celle-ci. Le montant des cotisations à verser par les uns et les autres variait en fonction du niveau de leur revenu et / ou de leur salaire de 5 000 à 200 000 F. CFA par individu. Les cotisations les plus élevées ont été acquittées par les hommes d'affaires, les chefs d'entreprises et les fonctionnaires de catégorie A2, tandis que les plus faibles ont été payées par les petits entrepreneurs et les commis d'administration. Le délai de versement des cotisations était en principe de 12 mois.

31 Au cours des mois suivants, la Commission a entrepris la même démarche auprès des membres des associations de ressortissants et élites des autres villes. En quittant ces villes, elle a confié à leurs bureaux la charge de collecter les cotisations de leurs membres pour les lui remettre trois mois plus tard. En effet, tous les trois mois, la Commission est repassée prendre les cotisations qu'elle est allée ensuite remettre à la commission de gestion des fonds de construction du palais des fêtes à Bandjoun.

32 Pour mener à bien cette charge confiée par la commission de collecte des fonds, les bureaux des associations ont inscrit à l'ordre du jour des réunions hebdomadaires et mensuelles de celles-ci, une rubrique appelée « cotisations pour la construction du palais des fêtes au village ». Lors des réunions, à l'heure de collecter les cotisations, le président de séance invitait les sociétaires à verser une partie ou la totalité de leur part au trésorier désigné pour la circonstance.

33 Lancée au cours des premiers mois de l'année 1981, l'opération de collecte des fonds pour la construction du palais des fêtes s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 1985. Pendant cette période, de nombreux Bandjounais concernés se sont acquittés de la totalité de leur cotisation avec le sentiment de contribuer à la réalisation d'une œuvre qui devait faire la fierté de leur village. En tant que membres de plusieurs associations, certains d'entre eux ont cotisé deux ou trois fois pour la même cause. Cependant, quelques Bandjounais parmi les fonctionnaires se sont abstenus de payer leur cotisation, estimant que la construction d'un palais des fêtes dans leur village n'était pas une véritable opération de développement rural.

34 Certains ont versé leur cotisation en une fois, en espèces ou par chèque. Cependant, la plupart ont réglé la leur en plusieurs versements (à raison d'un versement par réunion mensuelle) que le trésorier a consignés dans un registre ouvert à cet effet au fur et à mesure de leur réception. Si nombre de contributeurs ont réglé juste le montant que la commission leur a attribué, d'autres, pour montrer leur richesse et affirmer leur notoriété en ont versé le double, le quadruple ou le quintuple. Certains hommes d'affaires implantés à Douala, Yaoundé, Mbalmayo et Bafoussam ont ainsi cotisé jusqu'à 2 000 000, voire 3 000 000 de F. CFA.

35 L'opération a permis à la commission de collecte des fonds de recueillir une somme de 83 millions de F. CFA, qui a été entièrement investie dans la construction d'un palais de fêtes moderne. L'essentiel de cette somme a été fourni par les ressortissants de Bandjoun émigrés dans six villes: Douala, Yaoundé, Bafoussam, Mbalmayo, Nkongsamba et Ebolowa. Dans le détail, les émigrés bandjounais de Douala ont cotisé près de 26 millions de F. CFA, ceux de Yaoundé, 17 millions, ceux de Bafoussam 7,5 millions, ceux de Mbalmayo, 3,2 millions, ceux de Nkongsamba, 3,5 millions et ceux d'Ebolowa, 1,3 million. Il a fallu à la commission de collecte des fonds effectuer plusieurs déplacements dans les villes concernées pour récupérer les différentes cotisations collectées par les bureaux des associations ; de même, il lui a fallu accomplir plusieurs voyages par route à Bandjoun pour aller remettre les fonds à la commission de gestion des fonds de construction du palais des fêtes.

36 Engagée au début de l'année 1982, la construction s'est achevée en octobre 1987. L'inauguration a eu lieu le 7 novembre 1988.

## 2 - Les fonds publics

37 Les associations citoyennes utilisent parfois aussi les fonds publics pour financer des équipements collectifs dans les régions ou villages d'origine de leurs membres. En effet, certains de leurs membres mobilisent souvent leurs faisceaux de relations de façon à engager divers départements ou services ministériels à financer la construction des routes, des établissements scolaires et médicaux, des bâtiments administratifs ou des points d'eau potable dans leurs régions d'origine. D'autres membres, secrétaires généraux, directeurs ou chefs de services utilisent une partie des fonds de fonctionnement ou d'équipement des ministères, organismes et services publics placés sous leur autorité pour aménager une route, un établissement scolaire, voire un foyer culturel dans leurs régions ou villages d'origine. Enfin, quand elles décident de réaliser un équipement d'intérêt collectif, par exemple un pont, une route, un point d'eau potable ou une église dans les arrondissements d'origine de leurs membres, les associations citoyennes demandent souvent à leurs concitoyens, qui occupent des postes de responsabilité dans la fonction publique, de puiser dans la caisse des services qu'ils dirigent une partie ou la totalité des fonds nécessaires. Ces responsables s'empressent d'accéder à la demande de leurs concitoyens, d'autant qu'ils ont là une bonne occasion d'affirmer leur supériorité ou leur notoriété. Avec les fonds acquis dans ces conditions, les associations citoyennes ont financé et financent encore la mise en place de nombreux équipements collectifs dans plusieurs villages du Cameroun. D'après des enquêtes directes, de 1990 à 2000, les associations citoyennes ont utilisé près de 213 millions de F. CFA issus des fonds publics pour réaliser des équipements collectifs dans le milieu rural des deux départements du Mbam-et-Kim et du Mbam-et-Inoubou (Province du Centre). De 1995 à 2000, elles ont dépensé 153 millions de francs F. CFA provenant des fonds publics pour aménager des infrastructures d'intérêt collectif dans le département du Noun.

## III - L'inégale répartition spatiale des équipements

38 Une carte de la localisation des équipements réalisés révèle leur très inégale distribution à travers le territoire camerounais. Omniprésents dans quelques régions, ils sont assez bien représentés dans certaines et clairsemés dans d'autres.

### 1 - L'inégale répartition des réalisations des associations citoyennes

39 Un examen attentif de la répartition spatiale des réalisations rurales des associations citoyennes laisse clairement apparaître de profondes disparités régionales. En se basant sur la gamme et la quantité de ces réalisations, on peut dégager trois catégories de régions : les régions très favorisées où les réalisations sont les plus variées et les plus nombreuses, les régions moins favorisées où leur volume est modeste et les régions défavorisées où leur nature et leur nombre sont réduits.

#### *a - Des régions très favorisées*

40 Le pays Bamiléké et les Grassfields sont incontestablement les régions camerounaises où les réalisations des associations citoyennes sont les plus variées et les plus nombreuses. En effet, elles bénéficient de tous les types de réalisations répertoriés précédemment. En outre, ces réalisations y ont presque toutes leur plus forte concentration, qu'il s'agisse des routes, des établissements scolaires et sanitaires, des édifices religieux, des foyers culturels, des bâtiments administratifs, des puits d'eau potable et des stades de football. Ainsi, sur 306 établissements scolaires ruraux édifiés avec le concours financier des capitaux des associations citoyennes à la fin de l'année 2000, 139 soit 45,4 % du total y sont implantés; sur 2 490 kilomètres de routes créées à l'initiative des associations citoyennes, 1 328, c'est-à-dire plus de la moitié de l'ensemble, y sont localisés; par ailleurs, 59 des 93 édifices religieux ruraux bâtis par les soins des associations citoyennes y sont situés; les campagnes du pays Bamiléké et des Grassfields

abritent encore 47,6 % des formations sanitaires, 48,5 % des foyers culturels, et 58 % des palais des fêtes financés par les associations citadines.

- 41 A vrai dire, aucune zone rurale n'offre une concentration d'investissements d'origine urbaine aussi forte que les campagnes du pays Bamiléké et des Grassfields. En effet, lorsqu'on les parcourt, on ne peut pas franchir 10 kilomètres sans découvrir un établissement scolaire, une formation sanitaire ou un foyer culturel dus aux associations citadines. Chaque arrondissement y possède au moins un établissement d'enseignement secondaire, une école primaire, un foyer culturel, une route ou un pont réalisées par leurs soins. Des arrondissements comme ceux de Bandjoun, Bafut, Njinikom, Bana, Batcham ou Baham y possèdent même plusieurs écoles primaires et foyers culturels de cette origine. Ces multiples apports des associations citadines font aujourd'hui des campagnes du pays Bamiléké et des Grassfields un espace géographique exceptionnel, où les équipements sont plus nombreux et les conditions de vie meilleures que dans les autres zones rurales du Cameroun.

### *b - Des régions moins favorisées*

- 42 Par comparaison, les zones rurales des provinces du Centre, du Littoral, du Sud-Ouest et du pays Bamoun sont moins favorisées. En effet, bien que celles-ci bénéficient des mêmes types de réalisations des associations citadines que celles-là, ces réalisations y sont quantitativement moins nombreuses. Par ailleurs, elles y sont assez distantes les unes des autres. Ainsi, la distance moyenne entre établissements secondaires voisins y est de 12,5 km, entre formations sanitaires de 22,1 km, entre deux foyers culturels de 27,7 km et entre deux palais de fêtes de 21,4 km. A l'heure actuelle, seuls les plus gros villages et les sièges de district et de sous-préfecture disposent d'établissements scolaires et de formations sanitaires construits avec les concours financier et matériel des associations citadines. Les foyers culturels et les palais des fêtes y sont aussi l'apanage des gros villages et chefs-lieux de cantons.

### *c - Des campagnes défavorisées*

- 43 Dans les campagnes des provinces de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord, de l'Extrême-Nord et du Sud, les réalisations des associations citadines sont encore réduites. En effet, on y compte très peu d'équipements construits à leur initiative. Les seules réalisations dignes d'intérêt y sont représentées par des chapelles et des mosquées. Celles-ci, comme les autres réalisations, sont très éloignés les unes des autres. En effet, la distance moyenne entre établissements scolaires voisins financés par les associations citadines y est de 35 km, celle entre chapelles ou mosquées de 40 km.

## **2 - Les causes des disparités spatiales des réalisations des associations citadines**

- 44 A quoi tiennent ces disparités spatiales des réalisations des associations citadines ? On peut d'abord les expliquer par le jeu de la chance. En effet, les zones rurales qui ont eu la chance de voir naître des citadins capables d'y investir et d'y manifester leur générosité, sous une forme ou sous une autre, sont en règle générale mieux loties que toutes les autres ; autrement dit, les régions ou villages d'origine des citadins de condition aisée tels que hommes d'affaires, hauts fonctionnaires de l'administration publique, cadres de l'industrie et des banques, responsables politiques et religieux, dignitaires de l'armée, médecins, avocats et autres membres des professions libérales, sont aujourd'hui mieux équipées en infrastructures socio-économiques modernes que les autres. Ainsi, c'est à sa puissante diaspora urbaine que la chefferie de Bandjoun en pays Bamiléké doit de disposer aujourd'hui de 27 écoles primaires, 5 établissements d'enseignement secondaires, 8 formations sanitaires, 15 édifices religieux et 10 foyers culturels, 86 kilomètres de routes, 21 ponts, 112 puits, cinq bâtiments administratifs et un palais des fêtes moderne. C'est aussi à sa riche diaspora urbaine que la chefferie de Bafut dans les Grassfields doit d'abriter 3 établissements d'enseignement secondaires, 9 écoles

primaires, 38 kilomètres de routes, 11 ponts, 5 formations sanitaires, 53 puits, quatre édifices religieux et trois foyers culturels.

45 On peut les justifier ensuite par l'effectif et le niveau des revenus des citoyens qui agissent au bénéfice des campagnes. En effet, plus l'effectif et le niveau des revenus de ces citoyens sont élevés, plus leur contribution à la modernisation villageoise est forte. Ainsi, l'effectif des citoyens financièrement nantis qui rivalisent pour doter les campagnes du pays Bamiléké et des Grassfields en équipements socio-économiques modernes était estimé à 350 000 personnes à la fin de l'année 2000 ; il regroupait des hommes d'affaires, des députés, des fonctionnaires et agents de l'Etat, des cadres et employés du secteur privé, des responsables politiques et religieux, des dignitaires de l'armée et de la police, des membres des professions libérales et des pratiquants du secteur informel porteur de technologies. En revanche, l'effectif des citoyens de condition aisée qui participent aux réalisations socio-économiques modernes et à l'amélioration des conditions de vie dans les autres est plus réduit. Evalué à 200 000 individus, il réunit des cadres et des employés du secteur privé, des membres des professions libérales et surtout des fonctionnaires et agents de l'Etat, dont certains canalisent les ressources publiques pour monter pour eux-mêmes des villas et des exploitations agricoles dans leurs arrondissements d'origine ou pour doter ceux-ci d'équipements collectifs. Enfin, celui des citoyens qui envoient de l'aide et financent des réalisations socio-économiques modernes dans les campagnes des provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-nord est encore plus réduit. Estimé à 30 000 personnes en l'an 2000, il rassemble essentiellement des fonctionnaires et agents de l'Etat, des hommes d'affaires et des pratiquants des activités informelles évolutives comme la fabrication-vente des parpaings, la menuiserie et la réparation automobile.

46 Les disparités entre zones rurales se justifient en troisième lieu par le degré d'attachement des citoyens à ces villages. En effet, plus les citoyens sont attachés à leur village d'origine, plus ils agissent en faveur de sa modernisation. Ainsi, les citoyens originaires des campagnes du pays Bamiléké et des Grassfields sont très attachés à leurs villages d'origine. Ils expriment concrètement cet attachement en aidant financièrement et matériellement les parents restés au village d'origine, en participant régulièrement à la vie sociale du village et surtout en y finançant nombre d'infrastructures socio-économiques modernes. Pour eux, l'investissement au village d'origine est un acte social à la limite du sacré. Les citoyens originaires des campagnes des départements du Mounjo, de la Lékié, de la Mémé, du Diamaré et du pays Bamoun sont pour leur part assez bien attachés à leur village d'origine. Ils le prouvent non seulement en s'y rendant régulièrement avec de l'argent et des cadeaux destinés aux parents mais aussi en y réalisant des villas de vacances et/ou de retraite, des routes, des ponts, des écoles, des dispensaires, des foyers culturels et des puits. Enfin les citoyens originaires des autres campagnes du Cameroun, sont moins attachés à leur village d'origine que ceux dont nous avons déjà parlé. En conséquence, les initiatives qu'ils y prennent sont limitées à l'aide aux parents, à la construction des résidences secondaires, à la création d'exploitations agricoles, et au financement à la demande des Pouvoirs publics d'établissements d'enseignement secondaire, de formations sanitaires et de maisons de réunions du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, le parti politique au pouvoir.

47 Les différences entre les campagnes ou groupes de campagnes du Cameroun sont aussi liées à l'ancienneté de ces réalisations. En effet, c'est graduellement que les réalisations des associations citadines ont pénétré dans les zones rurales de ce pays, les parties touchées les premières étant aujourd'hui mieux " dotées " que les autres. Ainsi, les zones rurales du pays Bamiléké et des Grassfields sont celles qui ont bénéficié les premières des réalisations des associations citadines. C'est d'abord là que se manifesta de façon tangible, dès le milieu des années 1970, le mouvement de construction des équipements modernes (routes, ponts, établissements scolaires et médicaux, points d'eau potable) par les associations citadines. Vers

1977, ce mouvement gagna les zones rurales voisines des départements du Moungo, de la Mémé, du Wouri, du Nkam et du pays Bamoun et vers les années 1978-1979, celles des provinces du Centre, de l'Est, du Sud et du Sud-Ouest. C'est au début des années 1980 qu'il pénétra véritablement dans les zones rurales des provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord, où seuls quelques villages autour de Maroua et Garoua avaient été dotés auparavant de quelques résidences secondaires, puits et exploitations agricoles par les citadins.

48 Les différences entre les zones rurales s'expliquent enfin par celles de leurs taux d'émigration urbaine. En effet, dans la mesure où les citadins agissent le plus souvent au bénéfice de leur arrondissement ou village d'origine, plus le taux d'émigration rurale des campagnes est élevé, mieux ces campagnes sont dotées et inversement. Il n'est donc pas surprenant que les campagnes du pays Bamiléké et des Grassfields soient aujourd'hui les mieux dotées et que les campagnes des départements du Moungo, de la Mémé, du Diamaré et du pays Bamoun soient mieux loties que celles des provinces de l'Est, du Sud, de l'Adamaoua et du Nord. Depuis l'accession du Cameroun à l'Indépendance, le pays Bamiléké et les Grassfields sont frappés par un intense exode rural qui pousse nombre de leurs ressortissants à aller vivre et travailler dans les villes proches, mais surtout dans des villes éloignées du sud et du nord. Les départements du Moungo, de la Lékié, du Diamaré et le pays Bamoun fournissent eux aussi un contingent substantiel à l'exode rural. Les autres campagnes du pays y participent mais plus faiblement.

## IV - Les motivations des réalisations

49 Si depuis une trentaine d'années les associations citadines s'efforcent de doter les arrondissements ou villages d'origine de leurs membres d'infrastructures et d'équipements socio-économiques modernes, ce n'est pas par simple esprit philanthropique. Au contraire, les réalisations qu'elles y financent obéissent à un ensemble de motivations d'ordres psychologique et civique.

### 1- Les motivations psychologiques

50 Elles relèvent du désir d'exprimer l'attachement au village natal, mais aussi la volonté d'affirmer sa notoriété

#### *a - Exprimer son attachement au village natal*

51 Le comportement bienveillant des associations citadines envers les campagnes résulte d'abord du désir de leurs membres d'exprimer leur attachement au village natal. En effet, qu'ils soient citadins de fraîche ou de longue date, les membres de ces associations font partie du groupe des originaires de tel ou tel village, et en tant que tels, ils tiennent tous à lui exprimer leur attachement en y réalisant une œuvre utile : une route, un pont, une école ou un foyer culturel. Ils s'y prennent de façon individuelle, mais très souvent aussi, y agissent collectivement par le biais des associations citadines ou des "comités de développement". Ces mutuelles, qui existent en grand nombre dans les deux agglomérations de Douala et de Yaoundé et dans les villes secondaires du Cameroun ont pour objectif principal de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les "pays" d'origine de leurs adhérents, en y réalisant l'une ou l'autre des opérations répertoriées.

52 Les principaux objectifs de l'Association de l'Elite de l'Arrondissement de Bangoulap à Douala, définis dans le quotidien national "*Cameroon Tribune*" du 19 avril 1989, sont à cet égard, révélateurs :

- Construction et entretien des routes dans l'arrondissement ;
- Intensification des cultures vivrières et du petit élevage ;
- Participation aux frais de construction d'écoles, de dispensaires et de chapelles ;
- Harmonisation des initiatives et actions en matière de développement économique et social.
- Ceux du Comité de Développement de l'Arrondissement Ngoulmékong à Yaoundé le sont tout autant :

- Maintenir le contact entre les membres du CMDAN à Yaoundé et le milieu traditionnel d'origine ;
- Oeuvrer au développement économique et social de l'arrondissement ;
- Contribuer matériellement et financièrement à la construction des infrastructures routières, scolaires et sanitaires dans l'arrondissement;
- Participer à toutes les initiatives de développement en faveur de l'arrondissement.

53 Les réalisations des associations citadines évoquées ici résultent de la convergence d'un double courant émanant de l'exaltation des valeurs paysannes par l'Etat. En effet, depuis le début des années 1970, l'Etat camerounais a constamment invité les citoyens à participer par des réalisations individuelles et collectives au développement des campagnes. Récemment en août 1991, il est allé très loin en accordant aux fonctionnaires et aux salariés du secteur privé la journée du samedi pour aller travailler aux champs. Cette politique d'incitation au retour à la terre a rejoint le souci d'un grand nombre de citoyens non seulement d'accroître leurs moyens matériels et financiers par des investissements à but lucratif à la campagne mais aussi leur attachement au village natal. La multiplicité des attaches villageoises a donc conduit et conduit encore les membres des associations citadines à se rassembler pour agir plus efficacement en faveur de leur village d'origine. En dépit des difficultés propres à la vie en ville et de celles liées à la crise économique en cours, les associations de citoyens ou les comités de développement se multiplient et font parler d'eux. Quotidiennement, des communiqués à la radio et dans la presse convoquent les membres de telle ou telle association citadine ou ceux de tel ou tel comité de développement à participer massivement à leur réunion hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Par ailleurs, des reportages enthousiastes sont souvent consacrés par la radio, la télévision et les journaux aux meilleures réalisations des citoyens et/ou les associations de citoyens dans leur arrondissement ou village d'origine.

#### *b - Affirmer sa notoriété*

54 Il faut également voir dans le comportement des associations citadines envers les campagnes, la volonté d'un grand nombre de leurs membres d'affirmer leur notoriété. En effet, en finançant des équipements collectifs modernes dans le monde villageois, les membres des associations citadines, du moins la majorité d'entre eux, tiennent à se montrer "supérieurs" aux autres. Outre les ponts, les routes, les écoles, les établissements médicaux, ils financent la construction de bâtiments administratifs, de maisons de réunions des partis politiques, de chapelles et de foyers administratifs.

55 Ces équipements et bien d'autres permettent aux intéressés non seulement d'affirmer leur notoriété, mais aussi d'obtenir de nombreuses facilités des Pouvoirs publics: décorations, nominations dans le Comité Central du parti au pouvoir, exonération d'impôts, franchise douanière et rapidité dans le traitement des dossiers administratifs (pour les hommes d'affaires). Ils leur permettent aussi d'acquérir des titres de noblesse dans leur village ou chefferie d'origine. En effet, pour nombre de membres des associations citadines, la réussite en ville n'est pas complète si elle ne s'accompagne pas de l'acquisition de "titres de noblesse" dans leur village natal. Nous en voulons pour preuve, ce passage tiré d'un ouvrage de Jacques Champaud<sup>2</sup>(1983) « *Fonctionnaires et hommes d'affaires sont très soucieux d'acquérir un titre dans l'une ou l'autre des sociétés traditionnelles. Cette acquisition suppose une présence physique des individus; elle suppose également une participation financière importante: cotisation plus ou moins élevée, cadeaux en nature, etc. La réussite en ville n'est pas complète pour le migrant venu des Plateaux de l'Ouest (Bamiléké ou Bamenda) si elle ne se manifeste pas non plus par une ascension sociale dans le village ou la chefferie. Deux exemples significatifs : le goût pour les citoyens originaires de la région de Bamenda de revêtir la "chasuble" traditionnelle réservée aux notables, et du côté bamiléké, le désir d'avoir devant sa résidence au village, les cases traditionnelles qui symbolisent la détention d'un titre important dans une société de la chefferie* ».

## 2 - Les motivations civiques

56 Elles englobent l'obligation des membres des associations citadines de manifester leur civisme politique et de répondre à la demande de l'Etat, la perspective de finir leur vie au village et l'occasion de manifester leur reconnaissance à Dieu.

### *a - Manifester son civisme politique*

57 Le comportement des associations citadines est aussi motivé par le fait que certains de leurs membres ont l'obligation de manifester leur civisme politique auprès des habitants de leur arrondissement ou village d'origine. En effet, ils sont parfois des responsables politiques de la majorité ou de l'opposition. Vus du côté de leur arrondissement ou village d'origine, ils sont des notables politiques, si bien qu'ils consentent volontiers à l'obligation d'y manifester matériellement leur civisme et leur générosité.

58 En effet, ils doivent y construire ou y faire construire une route, une école, un dispensaire ou un bureau de poste pour espérer recueillir les voix de leurs "compatriotes"; lors des élections des conseillers municipaux, des députés à l'Assemblée Nationale ou des membres du bureau des comités de base des partis politiques. Dans le détail, ils mobilisent l'ensemble de leurs relations de façon à obtenir des subsides des Pouvoirs publics, ou financent eux-mêmes le cas échéant, certaines réalisations ; en outre, ils font parfois des démarches auprès des autorités publiques compétentes afin qu'elles érigent leur arrondissement ou village d'origine en district, en sous-préfecture ou en préfecture. Par ces diverses actions, les membres des associations citadines (7,2 % de l'échantillon enquêté), montrent leur grande capacité à mobiliser les institutions étatiques et à les mettre au service de leur communauté d'origine. Tantôt jouant de leur position dominante dans le Gouvernement, ils utilisent au profit de leur région ou village d'origine, des investissements publics initialement attribués à d'autres groupements, tantôt ils prélèvent sur le Trésor Public des fonds pour les doter d'infrastructures sociales modernes.

### *b - Répondre à la demande de l'Etat*

59 Au Cameroun, depuis plusieurs années, l'Etat ne se contente plus d'exhorter les citoyens à participer au développement des campagnes ; il leur demande aussi des moyens financiers en vue d'y accomplir des réalisations utiles. En effet, quand l'Etat veut construire une école, un dispensaire, une mairie ou une sous-préfecture dans une circonscription, mais n'en a pas les moyens financiers, quatre fois sur dix, il tend la main à l'élite urbaine de cette circonscription.

60 Une fois la décision prise, l'Etat en confie le suivi à une Commission Nationale d'une dizaine de personnes qu'il a lui-même désignées, et composée de membres du Gouvernement et de hauts fonctionnaires originaires de la circonscription concernée. Cette commission s'engage non seulement à répercuter la décision de l'Etat auprès des membres des associations des ressortissants et élites intéressées, mais encore les pousse à y adhérer. Par souci d'agir plus efficacement, elle désigne dans chacune des villes impliquées dans l'opération, un comité de 5 à 7 personnes, originaires elles aussi de la circonscription concernée par le projet, et le charge d'y recueillir les contributions des compatriotes ayant une source de revenus, à commencer par les fonctionnaires. Le comité entre en contact avec eux sur leur lieu de travail ou à leur domicile, mais le plus souvent les contacte lors des réunions périodiques des mutuelles villageoises (associations de l'élite de village, comités de développement villageois). Cette dernière possibilité est d'autant plus utilisée que dans chaque comité, il y a toujours un ou plusieurs responsables de mutuelles villageoises.

61 Habituellement, le comité donne un délai aux membres de l'élite urbaine contactés pour s'acquitter de leur quote-part des cotisations dont le montant individuel généralement fixé par la Commission Nationale, varie avec les moyens financiers des intéressés. Certains d'entre eux règlent leur cotisation en une seule fois, en espèces ou par chèque, mais la plupart payent la leur en plusieurs versements à raison d'un versement par réunion périodique. A la fin de l'opération de collecte des cotisations, tous les comités remettent les sommes collectées à la

Commission Nationale qui à son tour les transmet à l'Etat. A l'aide de ces sommes l'Etat engage alors les travaux projetés.

62 Il existe ainsi dans les campagnes camerounaises un certain nombre d'écoles, de collèges d'enseignement secondaires, de dispensaires, de mairies, de sous-préfectures, voire de maisons du Parti au pouvoir, que l'Etat a construit avec des fonds recueillis auprès des associations citadines regroupant les originaires des circonscriptions où ces infrastructures sont implantées ; d'ailleurs, 63,5 % des membres des associations citadines interrogés affirment avoir déjà versé des cotisations à l'Etat pour contribuer aux dépenses de construction des bâtiments publics dans leur arrondissement ou village d'origine.

### *c - Prendre sa retraite et mourir au village*

63 On a beaucoup dit et écrit qu'en Afrique Noire, le départ des ruraux pour la ville n'est que rarement définitif, qu'il ne s'agit le plus souvent que d'un long détour durant la phase la plus active de la vie, et qu'au soir de celle-ci, les émigrés réintègrent toujours leur communauté villageoise d'origine. Le vœu des membres de l'élite urbaine camerounaise, dont 96,4 % sont des migrants ruraux, concernant l'endroit où ils envisagent de finir leur vie confirme bien cette thèse.

64 En effet, 98,3 % des citoyens interrogés souhaitent effectivement terminer leurs jours au village, notamment dans celui de leur naissance et de leur enfance. L'option "finir sa vie au village" est encore plus forte chez les membres des associations citadines bamiléké et de la province du Nord-Ouest, qui envisagent tous de retourner au "pays natal" au soir de leur vie active. Cela suffit à expliquer certaines réalisations que ces associations ont financées et continuent de financer dans le monde villageois. En effet, la perspective de finir leur vie au village natal et d'y être enterré après la mort, a poussé et pousse encore de nombreux membres des associations citadines à y réaliser des équipements administratifs ou sociaux.

### *d - Exprimer sa reconnaissance à Dieu*

65 Les membres des associations citadines sont dans leur immense majorité très croyants : 87,4 % d'entre eux croient fortement en l'existence et en la bonté de Dieu ; ils croient aussi qu'ils sont les enfants de Dieu et de ce fait, s'emploient à lui exprimer leur reconnaissance, non seulement par des prières et la participation au culte religieux, mais aussi par des actes concrets. Ainsi, ils expriment leur reconnaissance à Dieu, en faisant l'aumône aux pauvres et aux malades et surtout en finançant collectivement la construction de chapelles ou de mosquées dans les zones rurales du Cameroun. C'est pour cette raison que certains membres de l'élite urbaine camerounaise parmi les plus riches ont pris certaines initiatives, notamment en distribuant des dons et en faisant construire dans les campagnes des chapelles ou des mosquées dont le coût peut dépasser plusieurs dizaines de millions de francs CFA.

## **V – Les leçons à tirer de l'expérience**

66 Pendant longtemps, nombre de chercheurs en sciences sociales ont vu les rapports entre les villes et les campagnes dans le Tiers Monde au travers d'un prisme étroit qui tend à admettre et à faire admettre que les premières profitent unilatéralement des secondes, les ponctionnent et au bout du compte les appauvrissent. Or, l'exemple des associations citadines camerounaises qui entreprennent des réalisations socio-économiques dans le monde rural, prouve, s'il en était besoin, que dans cette partie du monde, les campagnes tirent elles aussi profit des villes du moins de la générosité de leurs habitants. Dans le contexte socio-économique actuel, les réalisations que les associations citadines financent dans les villages du Cameroun sont pour le moins très utiles. Toutefois, elles ne sauraient autoriser les pouvoirs publics à se désengager de ce qui relève de leur autorité.

## 1 - Des réalisations nécessaires

- 67 Confronté à la raréfaction des ressources financières et pris dans l'étau de l'Ajustement Structurel, l'Etat camerounais ne peut pas doter les campagnes d'infrastructures en nombre suffisant, ni offrir aux paysans les aides financière et matérielle nécessaires pour améliorer leur vécu quotidien. Dans le contexte de crise et de rareté que connaît le Cameroun, les réalisations des associations citadines dans ces différents domaines sont indispensables : les investissements qu'ils y consentent revêtent une importance socio-économique considérable. Grâce à ces réalisations, nombre de villages disposent aujourd'hui d'équipements modernes et de conditions de vie meilleures et communiquent facilement avec les villes voisines ; de nombreuses familles rurales font ainsi face à leurs besoins de logement, de santé, de déplacement, de loisirs et de scolarité de leurs enfants. Grâce à ces initiatives, de nombreux villages et bourgs ruraux du Cameroun témoignent d'une certaine modernisation de la vie rurale.
- 68 Certes, les initiatives des associations citadines en faveur des campagnes ne prennent pas toujours en compte le long terme, et sont elles-mêmes relativisées par une perception spécifique des besoins "immédiats" ; ces initiatives ponctuelles et disparates ne s'intègrent pas dans une politique globale de développement ou d'aménagement du territoire, mais elles permettent aux paysans de "respirer" mieux, de "s'en sortir" momentanément. Aussi doivent-elles être encouragées, diversifiées et intensifiées. Les associations citadines reconnaissent la nécessité de continuer à manifester leur générosité à l'égard des campagnes. L'Etat lui-même la juge très utile, puisque depuis les années 1970, il ne cesse d'exhorter les citoyens à faire preuve de générosité à l'égard du monde rural, autrement dit à y financer toutes opérations pouvant concourir à son développement économique et social.

## 2 - Le rôle de l'Etat

- 69 Si les réalisations des associations citadines permettent de faire face à l'urgence, si elles contribuent fortement à améliorer les conditions de vie dans les campagnes et à ouvrir celles-ci à la "modernité" elles ne compensent nullement le déficit d'investissements publics dans les nécessaires domaines des voies de communication et des équipements sociaux. Il ne s'agit en fait que de réalisations ponctuelles qui ne s'intègrent pas nécessairement dans une politique d'aménagement du territoire et qui accentuent même les inégalités régionales de développement du pays.
- 70 En réalité, malgré les réalisations que nous avons décrites, le monde rural camerounais n'a pas pu et ne pourra pas surmonter toutes les difficultés auxquelles il est confronté. Il ne parviendra à un véritable développement qu'avec une aide importante de l'Etat. En effet, la mobilisation des associations citadines en faveur des campagnes, pour aussi importante qu'elle soit, ne doit pas conduire l'Etat à se décharger de ses responsabilités vis-à-vis du monde rural. Elle ne doit pas le dispenser d'y construire et entretenir les routes, aménager les marchés et autres équipements commerciaux collectifs. Il revient logiquement à l'Etat, dans son propre intérêt, de construire des équipements publics dans les campagnes. Par exemple, l'existence des établissements d'enseignement est un important facteur de rétention de la population et de développement en milieu rural, en permettant non seulement la scolarisation des enfants sur place, mais aussi l'afflux des travailleurs et surtout des enseignants et de leurs collatéraux en provenance des centres urbains. Il est du devoir de l'Etat d'en créer en nombre suffisant, aussi bien dans les zones rurales que dans les centres urbains. Mais c'est aussi à lui d'intervenir dans toutes sortes de domaines : celui de la santé (équipements sanitaires, accès à l'eau potable) ; celui de l'énergie, l'électrification permettant entre autres une meilleure conservation et une première transformation des produits au village même ; celui des loisirs, pour mieux retenir les jeunes sur place, etc.

- 71 Le coût d'exécution total de ces différents équipements ne saurait être qu'élevé. Mais il faut bien le mettre en regard de celui encore plus élevé des opérations engendrées dans les villes par l'exode rural, conséquence logique de la dégradation des conditions de vie dans les campagnes: investissements nécessaires pour loger et nourrir les migrants et leurs familles, mais aussi pour assurer leurs déplacements quotidiens, la lutte contre les nuisances de la surpopulation, la répression de la criminalité urbaine, etc. Sans oublier les interventions des autorités administratives et des forces de l'ordre pour apaiser les tensions sociales et écarter les risques d'instabilité politique.
- 72 Des analyses qui précèdent, il ressort que depuis une trentaine d'années les associations citadines jouent un rôle primordial dans la modernisation villageoise au Cameroun. Ces réalisations sont dictées par diverses motivations, pas toujours désintéressées, et à l'heure actuelle, ne couvrent pas d'une trame uniforme toutes les zones rurales du pays. Mais partout, elles gagnent progressivement du terrain. Si elles ne prennent pas toujours en compte le long terme et sont elles-mêmes relativisées par une perception spécifique des besoins "immédiats", dans le contexte de crises économique et de rareté que connaît le Cameroun, elles sont utiles. En effet, sans de telles réalisations, maints villages seraient encore complètement enclavés ou ne disposeraient d'aucun équipement moderne. Les associations citadines elles-mêmes reconnaissent la nécessité de continuer à manifester de cette façon leur générosité à l'égard du monde villageois. L'Etat juge aussi ces réalisations nécessaires puisque depuis les années 1970, il est dans l'incapacité de les prendre lui-même en charge
- 73 Pourtant, malgré ces réalisations, le monde rural camerounais ne peut pas et ne pourra pas surmonter toutes les difficultés auxquelles il est confronté. Il est en effet de la compétence de l'Etat d'assurer un développement rural qui affecterait l'ensemble des campagnes. Et ceci exige des investissements beaucoup plus élevés que ceux que peuvent assurer les associations citadines.
- 74 Le Cameroun n'a pas, loin de là, le monopole du phénomène abordé ici. Ce phénomène existe dans d'autres pays d'Afrique Noire notamment en Côte d'Ivoire, au Togo, au Bénin, voire au Gabon, où depuis de nombreuses années, les citoyens contribuent aussi collectivement à la modernisation villageoise dans la mesure de leurs moyens. L'étude de ces phénomènes et leur comparaison avec celui du Cameroun seraient très éclairants pour mieux mesurer l'impact de cette forme de développement rural trop souvent méconnue des partenaires de l'Afrique, notamment des organismes internationaux.

---

### ***Bibliographie***

- ANGO MENGUE S., 1982 - L'Est camerounais, une géographie du sous-peuplement et de la marginalité. Pessac, Université de Bordeaux III, 313 p. (Thèse de Doctorat de Troisième Cycle)
- BARBIER J. C. ; CHAMPAUD J. et GENDREAU F., 1983 - Migrations et développement. La région du Mounjo au Cameroun. Paris, ORSTOM, 372 p.
- BARBIER J., 1971 - Les villages pionniers de l'opération Yabassi-Bafang. Aspects sociologiques de l'émigration bamiléké en zone de forêt dans le département du Nkam (Cameroun). Yaoundé, ORSTOM, 303 p.
- BEAUVILAIN A., 1989 - Nord-Cameroun: crises et peuplement. Rouen, Université de Rouen, 310+314 p., Thèse de Doctorat d'Etat de géographie
- CHAMPAUD J., 1983 - Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest. Paris, ORSTOM, 508 p. (coll. Mémoires n°98)
- CNRS-RPT., 1981 - Interventions urbaines et encadrement étatique. Mutations des campagnes du Tiers Monde. Paris, Editions du CNRS, 159 p.
- DONGMO J. L., 1978 - Le dynamisme bamiléké: essor démographique, expansion spatiale et réussite économique d'un peuple de l'Ouest Cameroun. Paris, Université de Paris X-Nanterre, 2 tomes, 1265 p., Thèse de Doctorat d'Etat

FOTSO P., 1979 - Les citadins planteurs à Bafoussam. Yaoundé, Université de Yaoundé, FLSH, Département de Géographie, 153 p., Mémoire de DES de géographie

GHOMSI D., 1981 - Les Bandjounais de la diaspora et le développement économique et social de leur arrondissement. Yaoundé, Université de Yaoundé, FLSH, Département de Géographie, 75 p., Mémoire de maîtrise de géographie

KENGNE FODOUOP, 1999 - Demande urbaine et évolution récente de l'agriculture vivrière et maraîchère dans le Sud du Cameroun. Les Cahiers d'Outre-Mer, Vol. 52, n°207, p. 293-322.

WARNIER J. P., 1993 - L'esprit d'entreprise au Cameroun. Paris, Editions Karthala, 307 p. (coll. Les Afriques)

---

### *Notes*

1- Cet article s'appuie sur un travail de l'auteur qui doit être publié prochainement sous le titre : « Citadins et développement des campagnes au Cameroun ». Il est le fruit d'enquêtes de terrain effectuées de 1993 à 2000, auxquelles plusieurs collègues et étudiants de l'Université de Yaoundé I ont participé.

2- Champaud Jacques, 1983, Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest. Paris, ORSTOM, Mémoire n°98

---

### *Pour citer cet article*

Référence électronique

Fodouop Kengné, « Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 221 | Janvier-Mars 2003, mis en ligne le 13 février 2008. URL : <http://com.revues.org/index909.html>

---

### *À propos de l'auteur*

**Fodouop Kengné**

Professeur, Université de Yaoundé I, Département Géographie

---

### *Droits d'auteur*

© Tous droits réservés

---

### *Résumé / Abstract*

Depuis une trentaine d'années, des associations citadines regroupant des personnes de même origine géographique ou de même ethnie concourent, par la mise en place d'équipements collectifs de toutes sortes, à la modernisation des campagnes au Cameroun. En effet, par attachement à leur région ou à leur village natal et bien sûr aussi par souci de prestige, les citadins regroupés dans ces associations y prennent financièrement en charge la construction d'infrastructures routières, administratives, socio-culturelles, socio-sanitaires, sportives, etc. Depuis le début de la crise économique au milieu des années 1980, les associations citadines de type ethnique constituent le principal vecteur de l'aménagement des équipements collectifs modernes dans maints villages. Si la variété et la densité des équipements collectifs dus à ces associations sont élevées dans le pays Bamiléké et la région des Grassfields et modérées dans les provinces du Centre, de l'Extrême-Nord, du Littoral et du Sud-Ouest, elles sont encore très réduites dans les autres provinces. S'il faut louer la contribution de ces associations à

la modernisation du monde rural, elle ne saurait dispenser les pouvoirs publics d'y assurer l'encadrement technique des paysans et la construction des infrastructures et des équipements collectifs.

**Mots clés :** Cameroun, relations ville-campagne, développement participatif, développement socio-économique, association citadine, modernisation villageoise, équipements collectifs, cotisation, fonds publics

**Urban associations and rural modernization.** For about thirty years now, urban associations have been contributing to rural modernization in Cameroon, by setting up various community facilities. Because they are deeply attached to their native soil and also concerned about prestige, the members of these associations pay for the construction of roads, bridges, schools, hospitals, administrative buildings, places of worship, cultural centres, football grounds, etc., in their areas of origin. Since the beginning of the economical crisis in the mid 1980s, urban associations based on tribal origin are responsible for most of the development of community facilities in many villages in Cameroon, especially in the Bamileke country and the Grassfields, and to a lesser extent in the Centre, the Far North, the Littoral and the South West. But these facilities are still very few and far between in the other provinces. The part played by these associations is very important and very useful, but it shouldn't make us overlook the fact that the state has to provide the farmers with technical assistance and to take care of the construction of infrastructure and community facilities.

**Keywords :** Cameroon, town-city relationships, socio-economical development, urban associations, village modernization, community facilities, contributions, public funds